

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : YACHTCARE – Silicone Marine - Blanc

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation : Produit d'étanchéité

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité -

Producteur/fournisseur :

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange de plusieurs matières premières

- Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 2768-02-7	triméthoxyvinylsilane	< 5,0%
EINECS: 220-449-8	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4,	
Reg.nr.: 01-2119513215-52-xxxx	H332	

- SVHC Ne contient pas des substances SVHC

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

Nom du produit YACHTCARE – Silicone Marine - Transparent

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
- EN CAS D'INHALATION : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Envoyer immédiatement chercher un médecin
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction :
- Moyens d'extinction:
 - Jet d'eau
 - Mousse résistant à l'alcool
 - Poudre d'extinction
 - Dioxyde de carbone
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers :
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
Veiller à une aération suffisante
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques :
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
N'employer que dans des secteurs bien aérés
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

Nom du produit **YACHTCARE – Silicone Marine - Transparent**

- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- Autres indications sur les conditions de stockage :
 - Protéger contre le gel.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
 - Stocker à sec
- Classe de stockage (according german VCI-concept): 12
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
 - Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle :
- Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :

- DNEL :		
67-56-1 méthanol		
Inhalatoire	worker (long-term exposure/systemic)	260 mg/m ³
	worker (long-term exposure/local)	260 mg/m ³
- Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:		
67-56-1 méthanol		
VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)	
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm ppm Peau	

- 8.2 Contrôles de l'exposition :
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains : Gants de protection conseillé si contact direct est possible.
- Matériau des gants : Caoutchouc nitrile (0,12 mm)
- Protection des yeux : Appareil de protection des yeux conseillé si contact direct est possible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles - Indications générales.
- Aspect:
 - Forme : pâteux
 - Couleur : blanc
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

Nom du produit **YACHTCARE – Silicone Marine - Transparent**

- Modification d'état	
Point d'ébullition :	non applicable
- Point d'éclair :	non applicable
- Température d'inflammation :	non déterminé
- Limites d'explosion :	
inférieure :	non déterminé
supérieure :	non déterminé
- Pression de vapeur à 20 °C:	15 hPa
- Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Teneur en solvants :	
VOC (EU):	1,2 g/l
VOC (EU):	0,11 %
VOC (CH):	0,11 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
 Outre sa présence suivant la composition (cf. 3, indication du contenu), la substance suivante est formée, au surplus, suite au contact avec de l'eau (ou l'humidité de l'air) en faibles quantités:
 méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :
- Toxicité aiguë :
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Cutané LD50	262165 mg/kg
Inhalatoire LC50/4 h	300 mg/l

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Inhalatoire LC50/4 h 11 mg/l (ATE)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

Nom du produit **YACHTCARE – Silicone Marine - Transparent**

870-08-6 oxyde de dioctyletatin		
Oral	LD50	2500 mg/kg (rat)
67-56-1 méthanol		
Oral	LD50	5628 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	300 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (ATE)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

- Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité :

- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

- Recommandations : A éliminer suivant les directives administratives.

- EWC-Code(s):

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

Nom du produit **YACHTCARE – Silicone Marine - Transparent**

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

- Emballages non nettoyés :

- Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation: 20

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.03.2017

Numéro de version 2

Révision: 01.09.2014

Nom du produit YACHTCARE – Silicone Marine - Transparent**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

***RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente